

**ATTESTATION DE FIN DE FORMATION**

Article L. 6353-1 du Code du Travail

.....**S.FOR**.....organisme de formation déclaré sous le n° 54170104317, auprès du préfet de Poitou-Charentes, atteste que :

Madame / Monsieur DRAUX SYLVAIN

A suivi, dans le cadre d'une action de Formation Professionnelle Continue relevant de l'article L6313-1 du Code du Travail – action de prévention / d'adaptation et développement des compétences / d'acquisition, ~~entretien ou perfectionnement de connaissances~~ – (1), la formation suivante dispensée par **S.FOR** :

Intitulé	<u>Sauveteur Secouriste du Travail</u>
Rappel des objectifs A l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité de :	<ul style="list-style-type: none"> Intervenir efficacement face à une situation d'accident, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention Adopter un comportement adapté en cas d'accident, incident ou dysfonctionnement sur son lieu de travail Mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail
Durée	14 heures

- a été évalué(e), au regard des objectifs de formation rappelés ci-dessus, à l'issue des épreuves certificatives mises en œuvre par l'équipe pédagogique, et a acquis les compétences suivantes :

Compétences visées	Résultats à l'issue de la formation	
	Acquise	Reste à acquérir
Situer le sauvetage secourisme du travail dans la santé et sécurité au travail	X	
Identifier les dangers encourus par la victime, le secouriste et les témoins de l'accident	X	
Mettre en sécurité les acteurs de la situation d'accident	X	
Alerter ou faire alerter en communiquant les informations nécessaires	X	
Etre capable d'examiner la personne victime d'un accident, et d'effectuer les gestes de secours appropriés	X	
Surveiller l'évolution de l'état de la victime dans l'attente des secours	X	
Etre capable de transférer ses compétences de SST au profit de la santé et sécurité au travail	X	

- a obtenu / n'a pas obtenu (1) le certificat de Sauveteur Secouriste du Travail.

Fait à Tonnay-Charente, le ...27 novembre 2015.....,

Document à conserver par la stagiaire. Aucun duplicata ne sera délivré

(1) : rayer les mentions inutiles